

FRAIS ASSURANCE-VIE * - EVOLUVIE IV

Dernière mise à jour : Août 2024

Montant minimal de versement initial : 45 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : NA

FRAIS ANNUELS	
FRAIS DE GESTION DU CONTRAT	
Frais des supports	
Support Fonds EURO	0,90%
Support Unités de Compte	0,70%
Support Fonds Croissance	0,80%
Gestion pilotée ou standardisée	NA
FRAIS DE GESTION DES UNITES DE COMPTE	
1/ Gestion libre	
Fonds actions** (moyenne)	2,27%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,63%
Fonds obligations (moyenne)	0,81%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,15%
Fonds immobiliers**** (moyenne)	2,18%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,63%
Fonds diversifiés (moyenne)	1,40%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,16%
2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée	
Option HARMONIE	1,16%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,12%
Option DURABLE	2,02%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,30%
Option EQUILIBRE PATRIMOINE	1,82%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,16%
Option DYNAMIQUE	1,22%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,20%
AUTRES FRAIS ANNUELS	
Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA
FRAIS PONCTUELS PAR OPÉRATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)	
Frais sur versement	Versements non prélevés : 2,50% Versements programmés : 0,50%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	0,50%
Frais d'arbitrage	
Proportionnels ou forfaitaires	0,50%
Nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0
Frais sur les versements de rente	0,90%
Frais de rachat	0

NA: non applicable



^{*}Le tableau indique les principaux frais du plan constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

^{**} La catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

^{***}Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

^{****}La catégorie « fonds immobiliers » inclut les OPC, les SCPI, les SCI et les SCCV.